

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-18/B-00473
Propriétaire(s) : 9711066 Ontario Inc.
Emplacement : 404, avenue Daly
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : lot 46 (sud de l'avenue Daly), plan enregistré 6
Zonage : R4T[480]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite établir une servitude/emprise sur une partie de son bien-fonds pour une servitude par strates de 5 mètres de haut, soit 70,2 à 75 mètres au-dessus du niveau de la mer. La servitude/emprise proposée fournira l'accès à l'entrée de cour partagée avec l'utilisation résidentielle au 400, avenue Daly sans interférence avec les fenêtres en baie des troisième et quatrième étages de l'aménagement proposé au 404, avenue Daly. La propriétaire du 400, avenue Daly a présenté une demande similaire visant à fournir l'accès à une partie de son bien-fonds au bénéfice du 404, avenue Daly. Sa demande sera étudiée en même temps que la présente.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une concession de servitude/emprise et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune.

Le terrain faisant l'objet de la servitude est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 2,10 mètres sur l'avenue Daly, une profondeur de 24,79 mètres et une superficie de 52,06 mètres carrés. Ce terrain vacant fournira l'accès au parc de stationnement à l'arrière du 400, avenue Daly et à l'aménagement proposé au 404, avenue Daly.

Les terrains non grevés sont représentés par la partie 1 du plan soumis. Ils auront une façade de 18,07 mètres sur l'avenue Daly, une profondeur de 30,2 mètres et une superficie de 557,07 mètres carrés. Le petit immeuble résidentiel de quatre étages proposé occupera cette parcelle et sera situé au 404, avenue Daly.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement d'une demande de dérogation mineure (D08-02-18/A-00465) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.